

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GUADELOUPE DU 25 FEVRIER 2026****DELIBERATION N°2026/2502-05**

**Objet : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CARBURANT AVANCES PAR
[REDACTED] DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU DEFILE
NATIONAL DU 14 JUILLET 2025**

L'an deux mille six et le 25 février à 09h, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation à la réunion 19 février 2026 envoyée aux membres par courriel le 10 février 2026. L'absence de quorum ayant été constatée lors de cette séance, une nouvelle réunion s'est donc tenue 25 février 2026 avec le même ordre du jour, sans condition de quorum.

Bureau du Conseil d'Administration du SDIS Séance du 25 février 2026 - Liste des présents -			
<u>Membres du Bureau du CASDIS</u>			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS	Présentiel
MINATCHY	Danielle	1 ^{ère} vice-présidente	Visioconférence
BARON	Adrien	2 ^{ème} vice-président	<i>Absent excusé</i>
THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yveline	3 ^{ème} vice-présidente	Visioconférence
GOUBIN	Fred	Membre	Visioconférence
<u>Personnes invitées par le Président du Bureau du CASDIS à assister à la séance</u>			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
Cgl MONGENIE	Sylvain	DD SIS	Présentiel
Col. LEROY	Guillaume	DDA	Présentiel

Lcl CONDO	Joël	Chef d'Etat-major	Présentiel
COLLIDOR	Nadia	Cheffe du service Commande Publique	Présentiel
Cne PENSEDENT	Mirella	UDSPG	Présentiel
FIRMIN	Cindy	Cheffe du SAJGI	Présentiel

Secrétaire de séance : Madame Danielle MINATCHY, 1^{ère} vice-présidente,

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Considérant que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe (SDIS 971) a participé au défilé national du 14 juillet 2025 à Paris en qualité de coordonnateur principal du 18^{ème} bataillon des sapeurs-pompiers de France,

Considérant qu'afin que la délégation du SDIS 971 puisse se déplacer, un véhicule de location avait été mis à sa disposition,

Considérant qu'après avoir utilisé ledit véhicule, [REDACTED] l'avait ramené à l'agence de location sans faire le plein de carburant, en dépit de la consignation donnée que le véhicule soit remis à l'agence avec le plein d'essence,

Considérant que la société de location a donc effectué elle-même le plein d'essence de cette voiture, et appliqué, comme conventionnellement prévu, un tarif majoré (4,27€/l de carburant),

Considérant que [REDACTED] qui a réglé ces frais de carburant majorés avec ses propres deniers sollicite leur remboursement,

Considérant qu'au vu du non-respect de la consigne donnée, il conviendrait que ce remboursement se fasse sur la base du prix moyen du litre de carburant constaté à cette époque, soit 1,797€/l, soit 60,74 euros au total,

Vu les justificatifs annexés à la présente délibération,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Autorise le remboursement de la somme de soixante euros et soixante-quatorze centimes (60,74 €) à [REDACTED] correspondant aux frais de carburant réglés par celle-ci dans le cadre de sa participation au défilé national du 14 juillet 2025 à Paris, avec la précision que le remboursement a été effectué sur la base du prix moyen du litre de carburant constaté durant cette période, soit 1,797€/l.

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe (SDIS), le Payeur Départemental, le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de

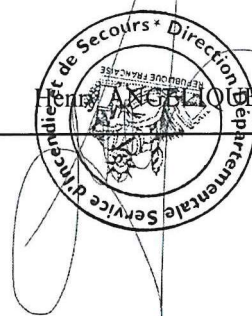
Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20260225-Delib262502-05-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2026

la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe, et sur le site internet du SDIS de la Guadeloupe.

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU BUREAU DU CASDIS	
En exercice	05
Présents	04
Votants	04
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	04
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20260225-Delib262502-05-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2026



Exercice
Chapitre
Article

**SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GUADELOUPE**

ORDRE DE MISSION

NOM : [REDACTED]

PRENOM : [REDACTED]

GRADE :

RESIDENCE FAMILIALE : BAIE-MAHAULT

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : Direction du SIS de la Guadeloupe – 97139 Les Abymes

INDICE REEL :

CATEGORIE : C

**SE RENDRA EN MISSION A : AIX EN PROVENCE DU 29 JUIN AU 4 JUILLET 2025
PARIS DU 4 JUILLET AU 15 JUILLET**

MOTIF DU DEPLACEMENT : DEFILE DU 14 JUILLET

MOYEN DE TRANSPORT UTILISE : Avion

DATES ET HEURES :

DEPART : PTP/PARIS le 28/06/2025 Vol AF763 à 21 :05 arrivée à 11 :15
PARIS/ MARSEILLE le 29/06/2025 Vol AF9404 à 13h45 arrivée à 15 :10

RETOUR : PARIS/PTP le 25/07/2025 Vol AF758 à 12 :35 arrivée à 15 :15

Fait aux Abymes, le 26 JUIN 2025

VISA N° 202. /

Directeur Départemental
d'Incendie et de Secours
du SDIS
Colonel
Guillaume LEROY

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20260225-Delib262502-05-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2026

(Seuls les frais en rapport avec la mission seront pris en charge)

Fournisseur de Services:

AVIS LOCATION DE VOITURES SAS
1PL ZAHA HADID 92400COURBEVOIE
CAPITAL : 2 000 000 EUROS
SIRET : 652 023 961 03560
FRANCE

N° de TVA intracommunautaire
FR62652023961



N° de Contrat de Location : E365200636
N° de Facture : I09036505591400
Date de Facture : 16/07/2025

N° de Réservation : 34408302FR5
N° CCI : 0590839796
N° de bon de location : E34408302
Valeur Voucher : EUR 691,31
Type de voucher : Fixé
American Express : *****2000
Catégorie Facturée : C
Tarif : YY

Merci d'indiquer le N° de Contrat Dans Toute Correspondance et Règlement

Adresse Société:

97122 RUE SOSTHANE GENDREY
FRANCE

Cher(e) client(e)

Nous vous remercions d'avoir loué chez Avis, vous trouverez, ci- dessous, la facture de votre location. Merci de votre fidélité

RIEN A PAYER. MONTANT PAYE PAR CARTE DE CREDIT

Décompte de La location

Location de voiture	Prix net	TVA %	TVA	Total	Monnaie
Soumis à la TVA	120,18	20,00%	24,03	144,21	EUR
Base non taxable	0,00	0.00%	0,00	0,00	EUR
	120,18		24,03	144,21	EUR

Détail de la facturation au verso

Détail de la Location

Conducteur	: [REDACTED]	Km Parcours	: 437 km
Location Départ	: Paris Gare Delyon	Date de Départ	: 04/07/2025 à 19:13
Location Retour	: Roissy Apt Ter 2	Date de Retour	: 15/07/2025 à 07:06
Type de Véhicule	: OPEL CROS	Immatriculation	: HA191BY
Catégorie louée	: C	Type	: Manuel
Type de Carburant	: Essence	Couleur	: Noir
Date de Départ	: 04/07/2025 à 19:13	Km Départ	: 22.174
Date de Retour	: 15/07/2025 à 07:06	Km Retour	: 22.611

Nous vous remercions d'avoir choisi Avis et souhaitons vous revoir bientôt

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20260225-Delib262502-05-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2026

N° de Contrat de Location : E365200636

N° de Facture : 109036505591400

Détail de la Facturation

Libellé	Nbre Jour / Tarif	Prix Total / HT	TVA %	Montant / de la TVA	Total
Durée de la Location : 11 JOURS	Date et Heure de Départ : 04/07/2025 à 19:13	Date et Heure de Retour : 15/07/2025 à 07:06			
33.8 L SP à EUR 3.56 HT (TTC 4.27)		120,18 T	20,00%	24,04	
		120,18			120,18
TVA sur Sans Plomb		120,18 à 20,00%		24,04	24,04
Total		120,18		24,04	144,21
				EUR	144,21

T - Charges Taxables

* - Paiement de la TVA d'après les débits

« En cas de retard de paiement, une indemnité calculée à quatre fois le taux d'intérêt légal sera exigible; conformément au code de commerce, pour les clients professionnels ayant un numéro SIREN, des frais de recouvrement de 40 Euros seront également exigibles. Pas d'escompte pour paiement anticipé »

Détails du contact - Téléphone: 09 77 40 32 32, E-Mail: service.clients@avis-location.fr, WWW: www.avis.fr

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20260225-Delib262502-05-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2026

AVIS LOCATION DE VOI PA PARIS

144,21 EUR

15 juil. 2025



[Utiliser mes Points/Miles](#)

Détails de l'opération

AVIS FRANCE

Date

16 juil. 2025

Référence

AT251970028000010107287